

## L'offre actuelle : Pichon en liquide, Buchet en solide

Avec les essais effectués depuis 2007 et les quatre brevets déposés, Buchet peut déjà proposer trois épandeurs certifiés : les EHV de 12, 13 et 14 m<sup>3</sup> (8, 9 et 10 tonnes de charge utile). Ils sont dotés d'un DPA avec pesée, d'un tablier accompagnateur (depuis 1962 chez ce constructeur), et de pneus larges (600 mm mini). Les deux hérissons verticaux sont dotés de couteaux, ainsi que de marteaux mobiles décisifs pour obtenir la même largeur d'épandage quel que soit le produit. Dans quelques semaines, l'offre sera étendue avec l'EHV 20/13. En cours de réception, ce modèle de 18 m<sup>3</sup> reçoit un tandem à appui variable breveté, associant lames de ressort et vérins hydrauliques. Il peut reporter une charge sur le tracteur en conservant sa fonction de suspension.



Buchet a déjà certifié trois épandeurs EHV de 12 à 14 m<sup>3</sup>. Ils disposent d'un tablier accompagnateur, et de hérissons associant couteaux et marteaux. Le quatrième modèle de 18 m<sup>3</sup> arborera sous peu le logo Éco-épandage.



Chez Pichon, l'assemblage n°P002 est notamment constitué d'une cuve de 15 700 litres montée sur un train roulant à pneumatiques larges (650/60R26,5), et d'un dispositif enfouisseur à 11 dents travaillant sur 5 m de largeur.

Pichon propose désormais, par le jeu des combinaisons, neuf ensembles certifiés Éco-épandage. Pour cela, le constructeur breton a certifié deux tonnes à lisier TCI de 15 700 et 18 500 litres de capacité, plusieurs trains roulants, deux équipements d'épandage (enfouisseurs à 11 et 13 dents), ainsi que deux outils de commande (une commande par bus CAN, et le terminal TactMaster dont la fonction géolocalisation est en cours de finalisation). Ceux-ci peuvent alors être assemblés dans le respect du label. En 2015, Pichon devrait labelliser des assemblages de 11 350 à 20 700 litres.

## Reconnaître un matériel certifié Éco-épandage

Éco-épandage impliquera la présence d'un certificat de conformité numéroté, d'une plaque numérotée fixée sur le châssis, des déclarations CE, du certificat de conformité, du certificat d'immatriculation et de la plaque correspondante. En clair, de tous les éléments légalement imposés, à défaut d'être aujourd'hui disponibles chez tous les constructeurs. Éco-épandage a aussi ajouté une exigence d'adaptabilité : l'utilisateur bénéficiera donc d'une notice d'explication claire et complète. D'ailleurs, les techniciens d'Irstea doivent effectuer les tests préliminaires, sans aide du constructeur, à l'aide de ce seul guide. Après trois mois d'utilisation, l'acheteur peut renvoyer l'enquête de satisfaction prévue, au constructeur ou à l'organisme certificateur.

Les six essais avec les deux produits différents sont conformes sur tous les points d'exigence de la certification : précision d'épandage, répartition longitudinale et transversale.

Les 5 configurations des trois épandeurs cités au sous-chapitre 2.3 (page 4) respectent le baccinon de tolérance qui est défini par éco-épandage.

Le tableau ci-dessous est extrait du rapport de IRSTEA.

Conformité aux prescriptions du référentiel ECOÉPANDAGE			
Essai	Présente	Essai 2	Essai 3
Essai	Unité	Unité	Unité
E1	Précision d'épandage	± 15 %	± 15 %
E2	Répartition longitudinale	± 2,2 à 12 %	± 2,2 à 12 %
E3	Répartition transversale	± 25 %	± 25 %
E4	Précision de débit	± 20 %	± 20 %
E5	Précision de débit	± 20 %	± 20 %

**CONCLUSION**

Les performances à l'épandage attendues avec l'épandeur EHV de la société BUCHET sont acceptables par rapport aux essais de la certification ECOÉPANDAGE. L'épandeur respecte le principe, et de son boîtier de commande peut être réglé et permettre l'épandage des matières de classe 2 et 3 en maîtrisant la dose et la répartition spatiale. Pour un travail précis, obtenir la répartition dans les plages de débit convenables, qui figurent dans les tableaux annexés par le constructeur.

La précision de débit proportionnelle à l'augmentation pour son rôle de maître de la dose est respectée lorsque la vitesse réelle varie des variations instantanées en cours d'épandage.

Pour les essais réalisés au regard des critères ci-dessus, échantillon dans la plage 0 - 10 km/h.

Généralment, et après application des règles de tolérance définies dans le référentiel de cette certification, avec 3 capacités différentes, qui satisfont les critères de la certification ECOÉPANDAGE.

Les critères suivants proviennent des essais IRSTEA réalisés pour la certification éco-épandage. Ces critères montrent une partie des résultats obtenus lors de ces travaux.

**Certipaq** Organisme Certificateur Agréé

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**  
n°P1003-CC09 (NCP1003E101)

CERTIPAQ certifie que la Société PICHON a été conforme aux règles générales et particulières du système de certification décrit dans le référentiel de certification « Machines d'épandage de matières organiques » version 5 validé le 11/09/2014.

La machine (modèle, type) TCI 15700 n° de série CU 4043 est certifiée selon les caractéristiques suivantes pour :

**Le produit : eau**  
pour une plage de dose allant de 16,2 t/ha à 30 t/ha à 12 km/h  
pour une plage de dose allant de 64,8 t/ha à 120 t/ha à 3 km/h

**Le produit : Lisier de bovin**  
pour une plage de dose allant de 18 t/ha à 29,4 t/ha à 12 km/h  
pour une plage de dose allant de 72 t/ha à 117,6 t/ha à 3 km/h

**DESCRIPTION DE LA MACHINE :**  
Dispositif d'épandage (type) : Enfouisseur 5 m 11 sorties référence 3612050  
Interface Homme Machine (type) : PICHON CAN + DESIGNTRONIC  
Train roulant (type, suspension, diamètre pneu/motricité, nombre d'essieux) : 2 essieux tandem suspension à lames COLBERT 280/90R26.5 pneus 650/60R26.5 3 pneus tracteur 3,8 chapeau 5,3.  
Conteneur (type) : 15700 D2SP 0600  
Système de ramassage : liras de pompage BP2 ref 2823380  
Système d'expulsion : compresseur 3300P 9x 140

Les machines d'épandage certifiées épandent une dose ou un débit caractéristique avec un écart :  
± 20% de la dose de consigne à vitesse constante  
± 25% de la dose de consigne à vitesse variable (débit proportionnel à l'écart).

La répartition transversale de la dose est régulière : la déviation moyenne est inférieure à 15%.

La répartition longitudinale de la dose est régulière : l'écart dans le zone de balance est inférieur à 10% à vitesse constante et est supérieur ou égale à 60% à vitesse variable.

Le tassement des sols est maîtrisé : moins de 1,3 tonnes à l'hectare et une pression d'inflateur au sol inférieure à 1,5.

Les notices d'instructions facilitent l'utilisation optimale de la machine d'épandage. Une mise en route est réalisée lors de l'acquisition d'une machine.

Une formation adaptée à l'utilisateur est proposée lors de l'acquisition d'une machine.

Certifié établi le 15/09/2014

CERTIPAQ 11 Villa Thérèse 75015 PARIS www.certipaq.com

**éco-épandage.com**

N° CERTIFICAT : P 0 0 9  
N° PLAQUE : C 0 0 6  
N° SÉRIE : 4 5 0 7

ORGANISME CERTIFICATEUR :  
**CERTIPAQ**  
www.certipaq.com

Membre fondateur de l'association "Fédération des machines d'épandage de matières organiques".  
Le référentiel de certification est accessible sur le site www.certipaq.com.  
Les notices d'instructions sont disponibles sur le site www.certipaq.com.